

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2021\_007**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	72
Votants	76
Pouvoirs	4

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 29 janvier 2021

**LE 4 février 2021**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**APPEL À PROJET EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE POUR 2021**

**PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme AUBISSE MICHAUD, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. REYNET, M. MALLET, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. PARVAUD, Mme SARLANDE, Mme LANDON

**POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. MOTARD donne pouvoir à M. CHAPOUL  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme ROUX donne pouvoir à M. GUILLEMET

## APPEL À PROJET EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant que** l'approbation du Schéma Local de Développement Touristique du Grand Périgueux, fin 2018, a engendré la programmation d'actions structurantes, identifiant le tourisme comme une filière stratégique et dynamique de l'économie du territoire.

**Que** dans ce cadre, une autorisation de programme de 400 000 € a été validée par le Grand Périgueux, initiant le lancement de deux appels à projets, en 2020 et 2022, visant le développement d'actions portées par les collectivités et acteurs publics ou privés.

**Que** les modalités de mise en œuvre du premier appel à projet en faveur du développement touristique, présentées et entérinées en conseil communautaire le 6 février 2020, ont été communiquées publiquement, donnant lieu à une sélection.

**Que** le choc de la première période de confinement relative à la crise sanitaire, peu propice à la mobilisation des acteurs du tourisme, a généré une modification du calendrier annoncé, prorogeant la clôture de l'appel à projet, au 1er octobre 2020.

- Les critères de priorisation des projets, ciblés dans le cahier des charges sont :
  - Contribution à la compétitivité touristique du territoire,
- Accessibilité au public en situation de handicap,
- Conformité avec les thématiques retenues dans le Schéma Local de Développement touristique du Grand Périgueux (gastronomie, patrimoine, itinérance douce, pleine nature..),
- Cohérence avec les projets et acteurs locaux et ancrage territorial,
- Création ou maintien d'emploi,
- Responsabilité environnementale,
- Ciblage des clientèles compatibles avec les orientations du Schéma Local de Développement Touristique du Grand Périgueux.
  
- Les modalités d'intervention sont :
  - Pour l'ensemble des bénéficiaires, seules sont prises en compte les dépenses d'investissement, incluant les missions de maîtrise d'œuvre et hors acquisitions foncières.
  - Pour les projets privés, l'assiette éligible est de 250 000 €, la subvention est plafonnée à 15%, soit un plafond de 37 500€,
  - Pour les projets publics, l'assiette éligible est de 500 000€, la subvention est plafonnée à 20%, soit un plafond de 100 000€. La communauté d'agglomération ne peut participer davantage que le maître d'ouvrage et le principe de participation minimale du maître d'ouvrage à 20% du montant hors taxe des travaux réalisés sont applicables.
  - Pour les projets publics, la nature des opérations éligibles est élargie aux études d'opportunité, de définition, de faisabilité et de programmation. L'assiette éligible est alors fixée à 30 000€ et la subvention plafonnée à 50%, soit 15 000€.

**Que** les subventions sont acquittées sur la base de justificatifs de dépenses et proportionnellement aux dépenses éligibles effectivement réalisées.

**Considérant que** treize dossiers ont fait l'objet d'une manifestation sept ont finalement abouti. Diverses raisons justifient cette déflection liée au contexte sanitaire et aux difficultés financières rencontrées par les porteurs de projet.

**Que** sept dossiers ont été retenus par le Comité de sélection (Grand Périgueux, Office de Tourisme du Grand Périgueux, Comité Départemental du Tourisme de Dordogne) réuni le 15 décembre 2020, répondant majoritairement à l'ensemble des critères imposés.

**Que** les conseils apportés lors de l'instruction par les services de l'Office de Tourisme du Grand Périgueux ont permis aux porteurs de projet, de prendre conscience de l'intérêt de critères peu ou non valorisés, d'y remédier ou encore d'en affirmer d'autres plus ouvertement.

**Qu'**aussi, quand la prise en compte d'un critère n'a pu être finalement confirmée dans un projet pour des raisons techniques, tel que le critère d'accessibilité par exemple, les échanges ont favorisé le maintien du projet, bénéficiant d'une subvention minorée au regard des modalités d'intervention.

**Que** ces sept dossiers recouvrent trois thématiques distinctes du développement touristique : la création de nouveaux hébergements, la valorisation d'espaces naturels, la réhabilitation du patrimoine bâti local. Ces thématiques visent en outre un objectif commun : la promotion touristique du territoire.

- La création de nouveaux hébergements :
  - 5 chambres d'hôtes de charme en plein centre de Périgueux (entreprise privée),
  - Un gîte d'une capacité de 12 personnes (4 chambres) visant le classement 5 épis label Gîtes de France à Eglise Neuve de Vergt (entreprise privée).
- La valorisation d'espaces naturels :
  - Création et valorisation d'un coteau boisé au cœur de la ville de Vergt (association),
  - Création de passerelles bois vers deux îlots sur la Beauronne autour du logis abbatial de Chancelade (association),
  - Étude de définition d'un sentier Land Art PDIPR Bourrou (commune),
- La réhabilitation du patrimoine bâti local :
  - Rénovation et transformation de la halle de Niversac / Boulazac Isle Manoire (commune),
  - Étude d'opportunité : attractivité touristique patrimoniale et mise en valeur du bourg médiéval de Chancelade (commune).

**Considérant que** la variété des thématiques présentées, la mixité des profils de bénéficiaires et des secteurs géographiques concernés montrent que malgré une communication partiellement étouffée par les impacts de la crise sanitaire, la dynamique engagée mérite d'être poursuivie.

**Que** l'attractivité touristique comme levier de dynamisation économique, doit être entretenue : le rythme biennal de l'appel à projet pourrait être modifié et annualisé pour une efficacité durable et repérée. Reste que cela suppose une modification de la programmation budgétaire de la communauté d'agglomération, qui n'a à ce stade pas prévu de programmer de nouveaux dossiers en 2021. Dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2021, une modification de l'autorisation de programme correspondante sera proposée.

**Que** de l'évaluation du potentiel touristique du territoire à la réalisation d'opérations sélectionnées, l'outil que représente l'appel à projet ici décrit, est une ressource de développement très précieuse. (Cf tableau annexe - sélection des candidats)

**Que** pour l'ensemble des dossiers retenus, un crédit supplémentaire doit être dégagé, puisque la programmation s'élève à 217 000 €, contre 200 000 € initialement dédiés. Le rythme de réalisation des dépenses prévues, et la fourniture des justificatifs afférents, laissent toutefois penser que

l'inscription de crédits complémentaires au budget pourra attendre d'exercice.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**



- Décide d'approuver les subventions prévisionnelles inscrites dans le tableau en annexe à chacun des porteurs de projet, pour une somme globale de 217 371 €.
- Approuve la modification de l'appel à projet, visant à le rendre annuel, et renvoie au budget primitif l'adoption des modalités financières de cette modification.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 04/03/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/03/2021	Périgueux, le 04/03/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,  
Jacques AUZOU

**Appel à projet en faveur du développement touristique**  
**Sélection candidats**

Porteur du projet		Statut				Le projet				Financement	Observations	Subventions proposées *	
Nom	Prénom	Nom de l'organisme	Statut	statut juridique	Adresse	Nom du projet	Localisation	Date prévisionnelle mise en œuvre	projet	budget en € TTC			
DURAND	Catherine	La Villa Marguerite	Entreprise privée	EI	7 rue du parc Périgueux	Maison d'Hôtes "la Villa Marguerite"	PERIGUEUX	15/08/2020	Offre d'hébergement de charme en centre ville / 5 chambres	280 000	Pas d'accès aux personnes à mobilité réduite dû à la configuration de l'espace.	20 000,00 €	7%
DUPUY	René	Vergt Patrimoine	Association		La Grasserie Salon de Vergt	Valorisation de parcelles arborées	VERGT	04/2019 à 12/2021	Création et valorisation d'un coteau boisé au cœur de la ville de Vergt	154 000	Lieu de sensibilisation à l'environnement, lieu de loisirs (théâtre de verdure) avec vue sur le vallon de la bastide.	23 100,00 €	15%
AUZOU	Jacques	Commune Boulazac Isle Manoire	Organisme public agissant dans le champ du tourisme		Hôtel de ville BIM	Rénovation et transformation de la Halle de Niversac	NIVERSAC (BIM)	début 2021	Valorisation d'une halle remarquable du patrimoine communal, en lien avec le projet de navette ferroviaire. A la sortie de l'échangeur autoroutier, projet de BIT Office du Tourisme et boutique.	555 800	Une fois réhabilitée, la halle sera louée à l'Office du Tourisme du Grand Périgueux. La prévision locative est intégrée au plan de financement.	100 000,00 €	18%
REVIRAND	Sébastien	Association de l'abbaye St Pierre de Champagne	Association		Presbytère	Création de passerelles vers deux îlots sur la Beauronne, nettoyage du pont roman et restauration de vestiges d'enceinte sur ces îlots	CHANCELADE	2021-2022	S'inscrit dans un projet plus vaste de restauration du logis abbatial et d'aménagement des espaces verts et arborés qui l'entourent. Objet: circulation et agrément des visiteurs.	197 541	L'association de l'Abbaye Saint-Pierre de Champagne est la maison-mère de la communauté de Chancelade. C'est bien l'association des Amis de l'Abbaye de Chancelade qui sera chargée de suivre la réalisation de l'aménagement et d'en être bénévolement l'opérateur futur.	29 631,00 €	15%
JELLOUL	Abdelmonim	Sasu Manoïr	Entreprise privée	SASU	54 route de Marsaneix	La grange aux noyers	EGLISE NEUVE DE VERGT	oct-20	Gîte capacité 12 personnes 4 chambres dont 2 accessibles.	157 603	Un gîte labellisé Gites de France classé 5 épis est attenant au projet. Le propriétaire vise le même classement pour cette extension.	23 640,00 €	15%
SERRE	Pascal	Mairie de Chancelade	Organisme public agissant dans le champ du tourisme		2 avenue des reynats Chancelade	Etude d'opportunité: Attractivité et vitalisation du centre bourg	CHANCELADE	2021	Valoriser l'offre patrimoniale du bourg pour l'inscrire dans un produit touristique, créer un circuit attractif partant du cœur culturel vers hameau des maines et abbaye.	32 000	Hameau des Maines: maison Marquet, fours à pain, maison ronde...Abbaye: Eglise Saint Jean, église abbatiale, logis de l'abbé, parc.	16 000,00 €	50%
KERGOAT	Marie-Claude	Mairie de Bourrou	Organisme public agissant dans le champ du tourisme		880 Route de chez Amédée Bourrou	Etude de définition: pour Sentier Land Art "le drôle de Bourrou"	BOURROU	1er trimestre 2021	Valoriser les sentiers de randonnée du PDIPR, proposer une offre complémentaire aux hébergeurs, création d'un site sur un territoire en besoin.	10 000	Redonner vie au sentier du "Drôle de Bourrou" en pérennisant son existence par de nouvelles installations artistiques durables.	5 000,00 €	50%
<b>TOTAL</b>										<b>1 386 944</b>		<b>217 371,00 €</b>	

- Création nouveaux hébergements
- Valorisation d'espaces naturels
- Réhabilitation patrimoine bâti local

\* sous réserve de justificatifs de dépenses réalisées